



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Pays de l'Est

Question écrite n° 56867

Texte de la question

M Bruno Bourg-Broc appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture, sur la remise en cause de la politique de coopération linguistique et éducative menée par notre pays en Europe centrale et orientale, du fait des réductions de crédit. Il lui fait remarquer, en effet, que depuis 1989 de nombreuses actions et projets ont été mis en place, ou sont sur le point de l'être, dans ces pays, et que toutes ces activités répondent à une réelle demande. Or la réduction pour 1992 des crédits initialement prévus va remettre en cause la poursuite de ces actions, provoquer de nombreuses suppressions d'emplois et entamer la crédibilité de notre pays. Il semble en effet que les 80,2 millions de francs prévus seraient réduits à 58 millions de francs dont 56 pour la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques (DGRCST, ministère des affaires étrangères) et 2 millions de francs pour la direction des affaires générales, internationales et de la coopération (DAGIC, éducation nationale). Il lui demande de bien vouloir reconsidérer une telle mesure qui ne peut qu'avoir des conséquences négatives sur l'effort de coopération mis en place.

Texte de la réponse

Reponse. - La politique de coopération culturelle avec les pays d'Europe centrale et orientale, notamment pour ce qui touche aux questions linguistiques et éducatives, repose sur des crédits qui sont inscrits au budget du ministère des affaires étrangères et dont l'utilisation est coordonnée par la mission interministérielle pour l'Europe centrale et orientale. L'attribution de ceux-ci n'obéit pas au principe d'une répartition par ministères ou par directions d'un ministère, mais par secteurs d'intervention. Cette répartition relève de la responsabilité du ministère des affaires étrangères et de la mission interministérielle pour l'Europe centrale et orientale.

Données clés

Auteur : [M. Bourg-Broc Bruno](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56867

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : éducation nationale et culture

Ministère attributaire : éducation nationale et culture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 avril 1992, page 1871